

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, AGERON MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, MOURRE, DURAND, MATRAIRE, BAYLE

Excusés : Mmes LAUDE, MUZARD, SIMOENS MM. REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO

1/ APPROBATION DES RESULTATS DU CA 2013 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal délibère pour approuver les résultats du CA du budget principal comme suit :

- Résultat à la clôture de l'exercice 2012 :	
- Investissement	127 404,63 €
- Fonctionnement	230 980,46 €
- Total	358 385,09 €
- Part affectée à l'investissement, exercice 2013 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	130 980,46 €
- Total	130 980,46 €
- Résultat de l'exercice 2013 :	
- Investissement	- 106 153,52 €
- Fonctionnement	112 804,09 €
- Total	6 650,57 €
- Résultat de clôture de 2013 :	
- Investissement	21 251,11 €
- Fonctionnement	212 804,09 €
- Total	234 055,20 €

2/ APPROBATION DES RESULTATS DU CA 2013 DU CCAS

Les membres du CCAS délibèrent pour approuver les résultats du CA 2013 de ce dernier comme suit :

- Résultat à la clôture de l'exercice 2012 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	1 615,03 €
- Total	1 615,03 €
- Part affectée à l'investissement, exercice 2013 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	0,00 €
- Total	0,00 €
- Résultat de l'exercice 2013 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	619,00 €
- Total	619,00 €
- Résultat de clôture de 2013 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	2234,03 €
- Total	2234,03 €

3/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Les comptes de gestion du budget principal et de celui du CCAS sont présentés au Conseil Municipal.

Les sommes arrêtées étant en conformité avec celles de la Trésorerie de Vinay, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents ces deux comptes de gestion et autorise le Maire à les signer.

4/ TAUX D'IMPOSITION DES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2014 :

Taxe d'habitation :	11,63 %,
Taxe foncière (bâti) :	20,15 %,
Taxe foncière (non bâti) :	53,25 %.

5 / BUDGET PRINCIPAL ET CCAS 2014

M le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2014 élaboré avec la commission des finances. Celui-ci s'équilibre en fonctionnement à 528 589 € et en investissement à 195 248,20 €. Quant au budget du CCAS, il s'équilibre à 2 234 € en fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et signe ces deux budgets.

6 / SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

Sylviane AGERON fait un compte rendu détaillé de l'activité et du résultat financier 2013 de la bibliothèque.

A l'issue de ce compte rendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 1700,00 € à cette dernière.

7 / DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

M le Maire explique au Conseil Municipal :

- que les dégâts d'orage du 07 janvier 2014, qui ont occasionné un glissement de terrain ayant détruit la VC n°1C à l'entrée des gorges et détruit le parapet qui la jouxte ont fait l'objet de tractations avec les divers intervenants
- que cette voie, actuellement inaccessible, donne accès aux gorges du Nan, lieu très prisé des randonneurs, ainsi qu'à la micro centrale électrique et à la station de traitement des eaux de la commune
- que cette situation ne peut plus durer
- que le montant des travaux de déblaiement et de reconstruction du parapet se monte à 21 500 € HT, somme importante pour le budget communal
- que devant tous ces faits, il convient de demander une aide au Conseil Général au titre des dégâts d'orage et demander exceptionnellement de pouvoir démarrer les travaux avant l'attribution d'une éventuelle subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents la demande d'aide au Conseil Général et charge le Maire de mettre en œuvre cette demande,

8 / PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance des permis de construire :

- de Claude Borel pour un agrandissement de sa maison d'habitation rue de l'Ancienne Piscine
- du GAEC de la Matinière pour la construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole, route de Montchardon

- de Corine GAY pour la reconstruction d'une maison d'habitation, route de Bassetière

Ces permis ne font l'objet d'aucune remarque.